



World Food Programme
Programme Alimentaire Mondial
Programa Mundial de Alimentos
برنامج الأغذية العالمي

Conseil d'administration

Session annuelle

Rome, 10-14 juin 2019

Distribution: générale	Point 6 de l'ordre du jour
Date: 7 juin 2019	WFP/EB.A/2019/6(A,C,D,E,F,G,H,I)/2
Original: anglais	Ressources, questions financières et budgétaires
	Pour information

Les documents du Conseil d'administration sont disponibles sur le site Web du PAM (<https://executiveboard.wfp.org/fr>).

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

Le Directeur exécutif a le plaisir de présenter ci-après le rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB) sur les questions concernant le PAM. Le rapport couvre les points suivants de l'ordre du jour:

- Comptes annuels vérifiés de 2018 (WFP/EB.A/2019/6-A/1)
- Rapport annuel du Comité d'audit (WFP/EB.A/2019/6-C/1)
- Rapport annuel de l'Inspectrice générale (WFP/EB.A/2019/6-D/1) et note du Directeur exécutif (WFP/EB.A/2019/6-D/1/Add.1)
- Rapport de l'Auditeur externe sur les budgets de portefeuilles de pays (WFP/EB.A/2019/6-E/1) et réponse de la direction du PAM aux recommandations (WFP/EB.A/2019/6-E/1/Add.1)
- Rapport de l'Auditeur externe sur la prévention, détection et répression de la fraude (WFP/EB.A/2019/6-F/1) et réponse de la direction du PAM aux recommandations (WFP/EB.A/2019/6-F/1/Add.1)
- Rapport sur l'application des recommandations de l'Auditeur externe (WFP/EB.A/2019/6-G/1)
- Rapport sur l'utilisation des mécanismes de préfinancement du PAM (1^{er} janvier-31 décembre 2018) (WFP/EB.A/2019/6-H/1)

COPIE DE LA LETTRE REÇUE DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES – NEW YORK

Référence: AC/2076

Comité consultatif pour
les questions administratives et budgétaires

Le 6 juin 2019

Monsieur le Directeur exécutif,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint un exemplaire du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires concernant les documents qui lui ont été présentés, notamment ceux intitulés "Comptes annuels vérifiés de 2018" (WFP/EB.A/2019/6-A/1) et "Rapport sur l'utilisation des mécanismes de préfinancement du PAM (1^{er} janvier-31 décembre 2018)" (WFP/EB.A/2019/6-H/1). La liste complète des documents dont était saisi le Comité consultatif figure en annexe à ce rapport.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir présenter le rapport complet, sous forme de document distinct, au Conseil d'administration du PAM à sa prochaine session, et transmettre dès que possible une version imprimée de ce document au Comité consultatif.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur exécutif, l'assurance de ma très haute considération.

Le Président
Cihan Terzi

M. David Beasley
Directeur exécutif
Programme alimentaire mondial
Via Cesare Giulio Viola, 68-70
00148 Rome, Italie

I. Introduction

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné deux rapports du Programme alimentaire mondial (PAM) soumis au Conseil d'administration de celui-ci pour approbation et intitulés: i) "Comptes annuels vérifiés de 2018" (WFP/EB.A/2019/6-A/1); et ii) "Rapport sur l'utilisation des mécanismes de préfinancement du PAM (1^{er} janvier-31 décembre 2018)" (WFP/EB.A/2019/6-H/1). Il était également saisi de huit documents soumis au Conseil d'administration pour examen et d'un document soumis au Conseil pour information (voir annexe). Lors de l'examen des rapports, le Comité consultatif s'est entretenu avec des représentants du Secrétariat du PAM, qui lui ont communiqué des informations supplémentaires et des éclaircissements, dont les derniers parvenus sous forme de réponses écrites ont été reçus le 23 mai 2019.

II. Comptes annuels vérifiés de 2018

2. Les comptes annuels vérifiés font apparaître qu'en 2018, le montant total des produits s'est élevé à 7 368,3 millions de dollars É.-U., une augmentation de 937,4 millions de dollars, soit 14 pour cent, par rapport à 2017. Les dépenses ont représenté 6 639,7 millions de dollars, une progression de 420,5 millions de dollars ou de 7 pour cent par rapport à 2017. L'exercice 2018 s'est soldé par un excédent des produits sur les dépenses de 728,6 millions de dollars, à comparer à l'excédent de 211,7 millions de dollars constaté en 2017, l'augmentation étant due au fait que les produits se sont accrus de 14 pour cent tandis que les dépenses ont progressé de 7 pour cent. L'essentiel de l'excédent de 2018 était imputable aux interventions d'urgence de niveau 3 menées au Yémen et en République arabe syrienne et à l'intervention régionale en faveur des réfugiés syriens, qui ont rencontré des problèmes influant sur les dépenses. Le tableau ci-dessous relatif à l'évolution des produits, des dépenses et de l'excédent/(du déficit) de 2009 à 2018 a été communiqué au Comité consultatif, en réponse à sa demande.

TABLEAU 1: ÉVOLUTION DES PRODUITS, DES DÉPENSES ET DE L'EXCÉDENT/(DU DÉFICIT) DE 2009 À 2018 (CHIFFRES ARRONDIS)										
Années	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Produits*	4 373	4 266	3 736	4 211	4 536	5 450	4 765	5 909	6 431	7 368
Dépenses	4 228	4 238	4 017	4 396	4 515	5 215	4 816	5 368	6 219	6 640
Excédent/ (Déficit)	145	29	(281)	(184)	21	236	(51)	541	212	729
Soldes des fonds	3 792	3 835	3 550	3 351	3 400	3 591	3 492	3 997	4 054	4 898
Réserves	266	259	237	273	273	331	278	330	380	407
Actifs nets	4 058	4 094	3 788	3 624	3 673	3 923	3 771	4 327	4 434	5 306

* Le PAM a modifié sa méthode de comptabilisation du produit des contributions en 2016 et a retraité en 2015 les soldes correspondants. Les produits et les excédents des exercices antérieurs à 2015 n'ont pas été retraités.

3. S'agissant des contributions des donateurs, le Comité consultatif a été informé, en réponse à sa demande, qu'en 2018 près de 99 pour cent du montant total des contributions provenaient de gouvernements partenaires et d'institutions financières internationales et 1 pour cent seulement du secteur privé. Le Comité a également été informé que plus de 80 pour cent des contributions étaient assorties de conditions d'affectation strictes au

niveau des activités. **Le Comité consultatif redit combien il est préoccupé par le fait que le faible pourcentage de contributions sans affectation particulière pourrait compromettre la souplesse requise au PAM pour redéployer les ressources afin de faire face aux besoins humanitaires d'urgence (WFP/EB.A/2018/6-(A,B,C,D,E,F,G,H,I,J,K)/2 WFP/EB.A/2018/5-D/2, paragraphe 9).**

4. Les comptes annuels vérifiés indiquent que 75 pour cent de l'augmentation des dépenses totales en 2018 sont imputables aux transferts de type monétaire. Le Comité consultatif note, à la figure 5 du document sur les comptes annuels vérifiés, que les dépenses afférentes aux produits alimentaires distribués ont enregistré un léger recul, passant de 2 198 millions de dollars en 2017 à 2 133 millions de dollars en 2018, alors que les dépenses correspondant aux transferts de type monétaire effectués avaient augmenté, passant de 1 446 millions de dollars en 2017 à 1 761 millions de dollars en 2018. En réponse à sa demande, le Comité a été informé qu'entre 2009 et 2018, les transferts de type monétaire étaient passés de 15,1 millions de dollars, soit 0,4 pour cent des dépenses totales, à 1,8 milliard de dollars, soit 27 pour cent des dépenses totales, ce qui représentait un taux moyen de croissance annuelle de 70 pour cent. **Compte tenu du recours accru aux transferts de type monétaire, le Comité consultatif rappelle à nouveau que des mécanismes efficaces de suivi et de contrôle de ces transferts devraient être en place afin de veiller à ce que les fonds soient utilisés comme il convient et les risques atténués (WFP/EB.A/2018/6-(A,B,C,D,E,F,G,H,I,J,K)/2 WFP/EB.A/2018/5-D/2, paragraphe 12).**
5. Il est indiqué que le montant total des actifs s'est accru en 2018 de 195,5 millions de dollars, soit de 2 pour cent, passant de 7 979,5 millions de dollars à la fin de 2017 à 8 175,0 millions de dollars à la fin de 2018. Cette augmentation était principalement due à la progression de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des placements à court terme et des stocks et se trouve partiellement compensée par une diminution des contributions à recevoir. Le montant total des passifs a diminué de 676,3 millions de dollars, soit 19 pour cent, passant de 3 545,6 millions de dollars en 2017 à 2 869,3 millions de dollars en 2018, en raison principalement de la baisse des produits constatés d'avance (649,0 millions de dollars) et des avantages du personnel (99,9 millions de dollars). Au 31 décembre 2018, les actifs nets du PAM se montaient au total à 5 305,7 millions de dollars, confirmant la solidité de sa situation financière. À sa demande, il a été communiqué au Comité consultatif le tableau ci-dessous relatif à l'analyse des ratios financiers de 2015 à 2018.

TABLEAU 2: ANALYSE DES RATIOS FINANCIERS DE 2015 À 2018				
	Ratio de liquidité (actifs réalisables/ passifs exigibles)	Actif total/ passif total	Ratio de trésorerie (trésorerie + placements à court terme/passifs exigibles)	Ratio de liquidité immédiate (trésorerie + placements à court terme + montants à recevoir/ passifs exigibles)
2015	8,6	4,3	3,0	7,3
2016	9,5	4,9	3,4	8,4
2017	9,8	4,9	3,5	8,7
2018	8,7	5,1	3,5	7,6

6. **Le Comité consultatif note la solidité de la situation financière du PAM et recommande que les comptes annuels vérifiés de 2018 soient approuvés.**

7. Le document inclut la Déclaration du Directeur exécutif sur le contrôle interne qui indique que le PAM a appliqué des dispositifs de contrôle interne satisfaisants durant l'exercice clos le 31 décembre 2018. Le document contient également le Rapport de l'Auditeur externe sur les états financiers du PAM pour l'exercice clos le 31 décembre 2018. L'Auditeur externe a rendu une opinion sans réserve au sujet des états financiers et a formulé cinq recommandations portant sur quatre domaines: les transferts de type monétaire, le progiciel de gestion intégrée des ressources, l'information financière et les avantages du personnel. **Le Comité consultatif ne doute pas que le PAM appliquera les recommandations de l'Auditeur externe dans les meilleurs délais et dans leur intégralité.**

III. Rapport sur l'utilisation des mécanismes de préfinancement du PAM (1^{er} janvier-31 décembre 2018)

8. D'après le rapport, en 2018, le PAM a continué d'utiliser trois mécanismes pour avancer des fonds aux programmes ou leur permettre d'engager des dépenses:
 - i) les prêts internes en faveur des projets, qui permettent d'engager des dépenses pour un programme avant qu'une contribution destinée à celui-ci ne soit confirmée, la contribution prévue étant utilisée comme garantie;
 - ii) le préfinancement global, dans le cadre duquel le pouvoir d'engager des dépenses est accordé sur la base d'une prévision globale des financements et non sur celle de contributions prévues précises, lesquelles servent de garantie; et
 - iii) le Compte d'intervention immédiate (CII), qui permet au PAM de fournir immédiatement une assistance dans des situations où des vies sont menacées en l'absence de contributions prévues; il s'agit là d'une réserve financière créée par le Conseil d'administration.
9. En ce qui concerne le CII, il est indiqué dans le rapport que son niveau cible est de 200 millions de dollars par exercice financier. En 2018, les fonds versés sur le CII se sont montés à 96,7 millions de dollars, y compris un transfert de 44 millions de dollars du Compte de péréquation des dépenses administratives et d'appui aux programmes. Les fonds alloués au titre du CII en 2018 ont représenté au total 144,2 millions de dollars. À la fin de l'année, le solde de ce compte s'établissait à 59 millions de dollars, contre 24,6 millions de dollars à la fin de 2017.
10. Un relèvement du plafond du Mécanisme de gestion globale des vivres est demandé dans le rapport, à hauteur de 60 millions de dollars, pour porter ce plafond de 500 millions de dollars à 560 millions de dollars. Le Mécanisme de gestion globale des vivres permet d'acheter des produits alimentaires et de les prépositionner avant que les projets n'en fassent la demande. Il est indiqué dans le rapport que bien qu'il n'y ait pas de nécessité immédiate de procéder à une augmentation, il est demandé, dans un souci de prudence et d'anticipation, d'opérer ce relèvement afin de permettre au PAM de disposer de fonds suffisants pour renforcer son assistance alimentaire au cas où de nouvelles crises humanitaires se produiraient. Il y est également indiqué qu'en juin 2018, le Conseil d'administration a approuvé une augmentation du plafond du mécanisme, pour le faire passer de 350 millions de dollars à 500 millions de dollars. Afin de mettre en place une protection supplémentaire, le Conseil a aussi approuvé un transfert de 6 millions de dollars de la Réserve opérationnelle vers la réserve du mécanisme; ce montant est jugé suffisant pour assurer la protection du Mécanisme de gestion globale des vivres si celui-ci était porté à 560 millions de dollars comme cela est proposé.

11. Le Comité consultatif ayant demandé des précisions, il a été informé qu'à ce jour, le montant de 460 millions de dollars alloué au titre du Mécanisme de gestion globale des vivres aux filières d'approvisionnement ou aux couloirs existants est pleinement utilisé. Il lui a également été indiqué que compte tenu du nombre de crises humanitaires simultanées et de l'accroissement du recours au mécanisme, le montant restant de 40 millions de dollars réservé pour les situations d'urgence risquait d'être insuffisant pour faire face comme il se doit à l'augmentation des besoins qu'entraînerait une situation d'urgence de grande ampleur survenant soudainement; le relèvement de ce montant de 60 millions de dollars est donc jugé nécessaire.
12. **Le Comité consultatif prend note de la demande de relèvement de 60 millions de dollars du plafond du Mécanisme de gestion globale des vivres qui est faite ici, moins d'un an après l'approbation de la précédente augmentation, d'un montant de 150 millions de dollars. Il recommande d'approuver ce relèvement et compte bien que le prochain rapport à ce sujet comportera des renseignements sur les résultats obtenus dans le cadre de l'utilisation du Mécanisme de gestion globale des vivres, et que toute future demande d'augmentation s'accompagnera d'éléments justificatifs détaillés.**

IV. Documents soumis au Conseil d'administration pour examen

13. Huit documents sont soumis au Conseil d'administration pour examen. **S'agissant de celui intitulé "Rapport sur l'application des recommandations de l'Auditeur externe", le Comité consultatif constate qu'un certain nombre de recommandations formulées par l'Auditeur externe lors de précédentes sessions sont restées en suspens, et il compte bien que le PAM veillera à ce qu'il y soit pleinement donné suite.**
14. **En ce qui concerne le document intitulé "Rapport annuel de l'Inspectrice générale", le Comité consultatif ne doute pas que le PAM redoublera d'efforts pour traiter les problèmes soulevés par l'Inspectrice générale, notamment pour ce qui est de la fraude, du harcèlement ainsi que de l'exploitation et des atteintes sexuelles.**

ANNEXE**Rapports présentés au Comité consultatif pour approbation:**

- i) Comptes annuels vérifiés de 2018 (WFP/EB.A/2019/6-A/1)
- ii) Rapport sur l'utilisation des mécanismes de préfinancement du PAM (1^{er} janvier-31 décembre 2018) (WFP/EB.A/2019/6-H/1)

Rapports présentés au Comité consultatif pour examen:

- i) Rapport annuel du Comité d'audit (WFP/EB.A/2019/6-C/1)
- ii) Rapport annuel de l'Inspectrice générale (WFP/EB.A/2019/6-D/1)
- iii) Note du Directeur exécutif sur le rapport annuel de l'Inspectrice générale (WFP/EB.A/2019/6-D/1/Add.1)
- iv) Rapport de l'Auditeur externe sur les budgets de portefeuilles de pays (WFP/EB.A/2019/6-E/1)
- v) Réponse de la direction du PAM aux recommandations issues du rapport de l'Auditeur externe sur les budgets de portefeuilles de pays (WFP/EB.A/2019/6-E/1/Add.1)
- vi) Rapport de l'Auditeur externe sur la prévention, détection et répression de la fraude (WFP/EB.A/2019/6-F/1)
- vii) Réponse de la direction du PAM aux recommandations issues du rapport de l'Auditeur externe sur la prévention, détection et répression de la fraude (WFP/EB.A/2019/6-F/1/Add.1)
- viii) Rapport sur l'application des recommandations de l'Auditeur externe (WFP/EB.A/2019/6-G/1)

Rapports présentés au Comité consultatif pour information:

Rapport du Directeur exécutif sur les contributions en produits ou en services et les réductions ou dérogations (article XIII.4 (h) du Règlement général) (WFP/EB.A/2019/6-I/1)